

Monsieur l'Orateur, la motion, qui vise à appeler l'attention de la Chambre sur le problème des relations fédérales-provinciales, vise aussi à inciter le gouvernement à agir dans ce domaine.

Le problème est certes important, car jamais les relations entre Québec et Ottawa, et même entre les autres provinces et Ottawa, n'ont été aussi mauvaises qu'elles le sont présentement.

Une des principales raisons est l'attitude hautaine, provocante et injurieuse du gouvernement actuel à l'égard du Québec.

Une voix: Parlez-nous des années 60!

M. Ouellet: Parlez-nous du règne de M. Diefenbaker!

M. Valade: La grève qui sévit actuellement dans les ports du Saint-Laurent est l'illustration parfaite de cette arrogance du gouvernement, qui se reflète dans les propos qu'a tenus le premier ministre du Canada à l'égard du ministre du Travail du Québec, eu égard à ce conflit.

Il faudrait être complètement aveugle, monsieur l'Orateur, pour ne pas constater l'incapacité de la plupart des provinces de pourvoir aux besoins économiques et sociaux de leurs administrés.

Au Québec, récemment, on a dû diminuer certaines formes d'assistance sociale accordée aux défavorisés à cause d'un manque d'argent. Les gouvernements provinciaux doivent assumer des charges financières imposées par des lois fédérales unilatérales, comme la loi sur l'assurance-chômage, s'appliquant aux professeurs et à d'autres catégories de travailleurs, la loi sur la pension de sécurité de la vieillesse et celle relative aux allocations familiales.

Le ministre de l'Expansion économique régionale disait cet après-midi: Pas seulement les provinces, mais nous aussi avons besoin d'argent. C'est une vérité qu'envierait M. de La Palice.

Certes, le gouvernement a besoin d'argent, non pas pour élaborer des mesures efficaces, mais pour cacher sa faillite économique, à la veille des élections prochaines en présentant des programmes désespérés, pour tâcher de redorer son blason et rétablir sa crédibilité aux yeux de la population.

On aura beau, monsieur l'Orateur, pérorer indéfiniment sur les besoins financiers des gouvernements à tous les échelons, on ne régle rien.

Aussi longtemps que le gouvernement fédéral et les provinces n'auront pas convenu d'une entente sur la répartition fiscale, il existera des problèmes. Cette répartition fiscale entre les provinces et le gouvernement fédéral est urgente et doit s'intégrer dans le cadre d'une nouvelle constitution.

La conférence de Victoria fut un échec, précisément parce qu'on a voulu placer la charrue devant les bœufs. On a voulu discuter de tout, excepté de l'essentiel, comme si l'on avait demandé au ministre de l'Expansion économique régionale de penser avant de parler. Autant cela est impossible, monsieur l'Orateur, autant on ne pouvait en arriver à une solution.

Avant de s'embarquer dans une structure constitutionnelle, les provinces, et particulièrement le Québec, voulaient savoir, et à juste titre, comment nous pourrions en venir à une entente acceptable, après avoir été soumis à une procédure rigide et «structurelle».

Cette situation et cette attitude des provinces sont-elles logiques? Il était prudent et responsable d'agir ainsi.

[M. Valade.]

Aussi longtemps qu'on ne parviendra pas, monsieur l'Orateur, à s'entendre définitivement sur la répartition fiscale, le gouvernement actuel continuera à appliquer sa politique centralisatrice, au détriment de l'équilibre politique et économique des provinces.

Le Québec et certaines autres provinces s'impatientent devant l'intrasigeance du gouvernement central et, depuis plusieurs mois, nous entendons tous les gouvernements provinciaux demander au gouvernement fédéral d'entamer le débat, de reprendre la discussion constitutionnelle sur les principes de base.

Monsieur l'Orateur, deux événements majeurs viennent de secouer le Québec: la crise sociale qui a provoqué, à travers la province, des débrayages massifs, paralysant l'activité dans plusieurs secteurs, et l'affrontement entre Québec et Ottawa, dans les domaines des relations fédérales-provinciales et de la sécurité sociale, qui a failli provoquer la démission de deux des ministres les plus influents du gouvernement de M. Bourassa, soit MM. Castonguay et L'Allier.

• (2050)

Ces événements et la situation du Québec devraient inciter le gouvernement à rouvrir le débat constitutionnel et à se rapprocher des aspirations du gouvernement québécois et de celles des autres provinces. Le Québec n'est pas seul en cause. L'inaptitude du gouvernement à trouver une solution au problème constitutionnel se trouve au centre des difficultés actuelles. Cette politique d'affrontement, particulièrement envers le Québec, frôle le suicide national. Elle sème la division entre les Québécois et crée irrémédiablement un fossé entre fédéralistes et séparatistes.

Par conséquent, pour hâter le processus de la révision constitutionnelle et pour promouvoir l'image d'un Canada plus grand, le gouvernement devrait tenir immédiatement une conférence constitutionnelle basée sur la répartition des pouvoirs. Le partage des ressources fiscales serait également à l'ordre du jour pour tenir compte des besoins croissants des provinces.

L'adoption de la charte de Victoria a échoué, parce que dans celle-ci, on ne faisait pas de la répartition des pouvoirs le point central des négociations, et le ministre de l'Expansion économique régionale le sait. Il est vain de chercher des arrangements à la pièce sur des choses de seconde importance, comme le rapatriement de la Constitution ou l'adoption d'une charte des droits de l'homme, avant d'avoir engagé la négociation sur le point fondamental. Il faut revenir ainsi à l'esprit qui a animé les Pères de la Confédération, il y a plus de 100 ans, et envisager la révision de la Constitution dans son cadre global.

Tout le secteur de la sécurité sociale devrait être réévalué en fonction d'un critère qui pourrait être le suivant: A partir du contexte des années 70, quel échelon de gouvernement, provincial ou fédéral, peut le mieux assurer la primauté de juridiction dans les diverses sphères de l'activité canadienne? Il s'agit d'une question importante, en dépit du sourire cynique du ministre de l'Expansion économique régionale.

Monsieur l'Orateur, la précision des champs de juridiction s'impose, cela va de soi. Nos relations fédérales-provinciales sont littéralement prises d'assaut par l'activité débordante qu'exercent les gouvernements modernes.

Ma proposition, monsieur l'Orateur, constitue une formule de rechange et une façon plus constructive de remettre sur pied les négociations constitutionnelles qui, après cinq années, ont abouti à un échec lamentable.